

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal

Date de convocation
28 janvier 2022
Date d'affichage
28 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le deux février à dix-neuf heures précises,
Le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle Cérés, sous la présidence de Madame Céline MATHÉ, 2ème adjointe.

En exercice	15
Présents	12
Votants	15

Étaient présents : Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER Vincent GUILLERME, Pascaline LEGENDRE et Olivier LE CORF

Absent et excusé : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, et Joël DAVID,

Absents :

Jean-Michel ROYER donne pouvoir à Mme Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place.
Laurent GUILLET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.
Joël DAVID donne pouvoir à Denis DEBELLE pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

STAGE PRATIQUE ETUDIANT EN URBANISME FACULTÉ DU MANS **2022-11**

Madame Céline MATHÉ propose l'intégration d'un stagiaire actuellement en Licence Professionnelle Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme « Parcours géomatique et E-Gouvernance des territoires » à la faculté du Mans.

Les objectifs et attendus du stage

Le travail consiste à produire de l'information géographique, des diagnostics territoriaux, créer des bases de données afin de permettre la mise en œuvre d'un ensemble de traitements existants et le restituer tant à l'écrit qu'à l'oral. Le travail à effectuer sera le suivant : ex sur thème des chemins de randonnée à décliner selon contexte :

- Digitalisation des itinéraires de randonnée VTT
- Analyse de la praticabilité du linéaire (continuité, qualité)
- Diagnostic de terrain
- Cartographie thématique
- Randonnée naturelle et petit patrimoine,

La durée du stage étant supérieure à 2 mois consécutifs une gratification sera à verser chaque mois.

Le taux horaire de la gratification est égal au minimum à 3,90 € par heure de stage, correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 26 € x 0,15).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à proposer une offre de stage et à signer la convention de stage.

**Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER**



[Handwritten signature]